

Thématiques : Tourisme, culture, loisirs

Localisation : PETR du Charolais-Brionnais - Saône-et-Loire (71)

Porteur/initiateurs de l'expérience : Pays/PETR

« Le Charolais Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin » - Candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO



La candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO du Charolais Brionnais est un projet transversal qui a pour ambition de revaloriser le territoire.

Le Pays Charolais-Brionnais (129 communes) compte aujourd'hui 170 000 hectares de Superficie agricole utile (SAU), dont 77 % de Surface toujours en herbe (STH), 9 % de céréales et 23 % de terres labourables, régulièrement semées de prairies temporaires. Ainsi, la surface en herbe peut recouvrir jusqu'à 95 % de la SAU de certaines communes. 2 000 exploitations conduisent le plus grand troupeau allaitant de France : 286 000 bovins, dont 126 000 vaches allaitantes (reproductrices). Parmi elles, 1 500 sont engagées dans une ou plusieurs démarches qualité, notamment l'AOP Boeuf de Charolles, respectant ainsi des pratiques d'élevage traditionnelles. L'élevage des bovins charolais est une activité économique essentielle pour le territoire. Elle représente 7 % des emplois et concerne les 2/3 des entreprises du Pays Charolais-Brionnais. L'ensemble de la filière y est représentée, des éleveurs à l'abattoir de Paray-le-Monial, en passant par les coopératives agricoles, les sociétés commerciales privées, etc. L'activité génère aussi une animation importante à Charolles (concours de reproducteurs, foires d'élevage, festival du boeuf), Saint-Christophe-en-Brionnais (marché aux bestiaux de gré à gré, marché au cadran, concours de bovins de boucherie) et Gueugnon (concours). Dans le berceau de la race, l'élevage charolais est un marqueur identitaire et culturel très fort. Les éleveurs partagent une même culture fondée sur la connaissance des animaux et des pâtures.

Pourtant, malgré un patrimoine paysager, environnemental, vernaculaire et bâti remarquable, les actions menées par le PETR pour préserver et valoriser le patrimoine, diversifier l'économie, aménager durablement le territoire et renforcer son attractivité, le Charolais-Brionnais souffre d'un déficit de notoriété. En outre, l'élevage des bovins charolais, qui constitue une quasi-monoproduction en Charolais-Brionnais, est fragilisé par les crises répétitives et la remise en cause de l'élevage. C'est pourquoi le Pays Charolais-Brionnais s'est engagé dans une candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, qui a franchi une étape cruciale fin 2017 avec la proposition d'inscription sur la liste de la France au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un paysage culturel conjugue la conservation des traces du passé, qui passe notamment par la préservation d'éléments patrimoniaux et paysagers, avec la poursuite du développement économique du territoire, au sein duquel la population habite et travaille. Dans le cas du Charolais-Brionnais, le PETR souhaite proposer à l'UNESCO un paysage produit par l'interaction de l'homme, de l'animal et de la nature et qui, dans la durée, a été capable de se maintenir sans qu'il y ait eu rupture du système. L'élevage de la race charolaise s'est transformé depuis ses débuts au XVIIIe siècle mais ses évolutions n'ont jamais, à la différence de beaucoup d'autres grandes régions d'élevage, induit de changements profonds dans les traits essentiels du paysage.

Les objectifs et les enjeux sociaux, patrimoniaux et économiques du projet

La candidature a pour objectifs de préserver un paysage de bocage et un patrimoine bâti remarquables, qui font l'admiration des visiteurs, de contribuer à la diversification économique du territoire, notamment touristique et agrotouristique, de fédérer la population autour d'un projet ambitieux et de transmettre des valeurs aux jeunes générations. En outre, elle participe à renforcer le label Ville et Pays d'art et d'histoire obtenu par le Pays Charolais-Brionnais en 2007. Il s'agit d'une opportunité de mobiliser la population autour d'enjeux patrimoniaux et culturels, de valoriser les productions agricoles locales, l'élevage charolais à travers tous les maillons de la filière, la race charolaise et son mode d'élevage à l'herbe et de véhiculer une image attractive du territoire.

Le maintien d'un paysage d'élevage extensif à l'herbe, respectueux de l'environnement et du bien-être animal, à l'origine d'une viande de qualité, labellisée par une Appellation d'origine protégée, représente un vrai défi tant pour les éleveurs du Charolais-Brionnais que pour la collectivité. En visant à accroître la notoriété du territoire et de sa production agricole, le Pays espère contribuer à leur développement. La reconnaissance du berceau de la race charolaise au patrimoine mondial serait un moyen de préserver un système durable qui a fait ses preuves et qui répond aux préoccupations actuelles de la société et aux attentes des consommateurs en matière alimentaire et environnementale.

Gouvernance du projet

Le dossier ayant franchi une première étape fin 2017, une gouvernance adaptée a été mise en place.

Un comité de pilotage : co-présidé par le Préfet et le Président du PETR, en associant la Présidente de la Région, le Directeur de la DRAC, le Président du Département, le Président du comité scientifique, le Président de la Chambre d'agriculture.

Un comité scientifique présidé par Jean-Luc Mayaud, professeur d'histoire contemporaine, président honoraire de l'Université Lyon 2. Il rassemble une trentaine de membres : historiens, géographes, géologues, ethnologues, ingénieurs agronomes, zootechniciens, etc. Plusieurs organismes y sont représentés, parmi lesquels : le Laboratoire d'études rurales de l'Université Lyon 2, l'INRA Rennes, la Société française d'ethnozootéchnie, le Herd-book Charolais, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, le CAUE de Saône-et-Loire, etc. Le projet bénéficie du soutien technique de la DRAC qui suit l'avancement des travaux et participe aux visites d'experts et de la contribution du Service Patrimoine et Inventaire de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'inventaire du bâti rural (convention 2018-2019). La Chambre d'agriculture participe également aux travaux.

Un comité technique : co-piloté par la sous-préfète et la directrice du PETR

Des commissions thématiques et des groupes de travaux ad hoc : Pour permettre une bonne concertation et anticiper les retombées positives si ce projet aboutit à la reconnaissance par l'UNESCO

Un groupe « éleveurs » constitué à l'automne 2017 à l'initiative du PETR, ainsi qu'un groupe constitué des maires de communes pressenties pour être dans le périmètre.

Originalité du projet

Un PETR qui a été en capacité de porter seul au début un projet à vocation mondiale et qui a su, peu à peu, susciter une forte adhésion locale et institutionnelle et convaincre des experts du patrimoine que ce paysage est exceptionnel. Ceci a nécessité non seulement

un dossier scientifique solide, mais aussi des capacités de négociations et de persuasion. Ce projet a été un fédérateur d'ambassadeurs du territoire considérable mais implique une animation de territoire originale notamment autour des défis. A titre d'exemple : 1000 arbres replantés avec le défi «à vos arbres, prêts, plantés », un timbre édité à 120 000 exemplaires pour le défi « Tous timbrés pour le bocage Charolais-Brionnais », des EPHAD et écoles qui ont participé au défi « A vos aiguilles »...